

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 13 octobre 2022 (20 heures 00)

Convocation et affichage : 08 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, EDINE Pierre, FANFANI Antoine, CHATELLIER Julien, Mesdames GALMEL Isabelle, JOUANNE Lydie, LECONTE Marie-France, MALERBA Lydie, ROUCHERE Anne-Marie, LERAUX Muriel.

Absent(s) excusé(s) : 2

Mme FORNERET Sarah donne pouvoir à Mme GALMEL Isabelle

Absent(s) non excusé(s) : 0

Secrétaire de séance : Madame YBERT Sandra

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Pouvoirs : 1

Votants : 14

Monsieur le Maire demande au Conseil de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :
« Décisions modificatives budgets Commune et Assainissement »
A l'unanimité des membres cet ajout est accepté

ORDRE DU JOUR

1. Intervention de l'Adjointe en charge de la transition écologique de la ville de Coutances
2. Contrat Secrétaire de Mairie
3. Emprunt pour l'éclairage public
4. Affaires diverses

Après vérification du Quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal de Bricqueville la Blouette, Madame Sandra YBERT est choisie comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 septembre 2022

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	13
----------	---	--------------	---	--------	----

1. Intervention de l'Adjointe en charge de la transition écologique de la ville de Coutances

Rapporteur Mme Corinne CLÉMENT

Présentation de la nouvelle réforme pour le tri sélectif

2. CONTRAT SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Rapporteur : Mr JARDIN Rodolphe

Déjà fait 2 ans, nous lui proposons de renouveler le contrat pour 3 ans avec un contrat de 24h semaine, et nous suggérons d'établir un planning.

Garderie environ 10 enfants sont accueillis, nous avons 1 nouvelle agent de garderie

Départ de Mme ROUCHERE Anne-Marie à 21h30

3. EMPRUNT POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Mr JARDIN Rodolphe

Taux variable : les propositions qui peuvent être faites ne durent que 15 jours

Taux fixe : pas de proposition faite

Augmentation du prix de l'électricité à prévoir pour le 1^{er} janvier 2023

Le maire a le pouvoir pour faire des recherches avec l'aide de Mr Couillard Arnaud et de Mme Leraux Muriel et pour signer les offres de prêts

4. AFFAIRES DIVERSES

Facture signée pour mise à la norme bloc d'évacuation (245 €)

Pour finir le chantier de la Datinière Location de pelle

Nous avons été sollicités par le Maire de Coutances à savoir si nous serions intéressés par une commune nouvelle ou par une mutualisation. Nous prévoyons une réunion pour en discuter.

Fourrière : Quand il y a des chiens en divagation dans la commune nous nous arrangeons pour trouver les propriétaires

Le cimetière : Un groupe d'élèves du lycée agricole est venu le nettoyer et des travaux pour éviter le désherbage (projet) et également stabilisation du terrain de pétanque.

Isabelle va envoyer un mail aux habitants pour les prévenir des travaux faits.

Repas des aînés : il est prévu le dimanche 6 novembre à 12h à la salle pour environ 90 personnes. Il sera servi par les Conseillers et fait par la boucherie de Caroline du pont de la roque

5 toasts chauds

Dos de cabillaud sauce st jacques

Filet mignons sauce camembert avec des pommes grenailles

Assiette de 3 fromages

2 choux

Lydie Jouanne demande 3 clés pour l'association St Jouvin afin d'en donner une au professeur de danse

Pose des décorations de Noël : prévue le 10 décembre de 9h-18h

Réunions publiques :

- pour le jardin partagé, prévue le 10 novembre à 19h00,
- pour le val de Souilles, le 2 décembre à 19h30

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 17 novembre à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30

Le secrétaire de séance

YBERT Sandra

Le Maire

JARDIN Rodolphe

Les décisions du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois de leur publication